

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. { Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux.....	405 »	225 »	125 »
{ Autres pays.....	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ;
2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
VICHY (ALLIER)

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 2291. Loi du 29 mai 1941 relative à la forme dans laquelle doivent être prises les prohibitions d'exportation (p. 2894).

N° 2739. Loi du 25 juin 1941 relative à la modification du statut des corps techniques de l'aéronautique (p. 2894).

Loi relative à l'aménagement agricole de la basse vallée du Rhône (rectificatif) (p. 2894).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté portant maintien d'un magistrat à la disposition du ministre des affaires étrangères (p. 2896).

Arrêté portant admission à la retraite et mise en disponibilité (juges de paix) (p. 2896).

Ministère de l'intérieur.

N° 2804 (Algérie). Décret du 4 juillet 1941 ratifiant un arrêté du gouverneur général de l'Algérie, du 10 août 1940, fixant le prix limite d'achat des légumes secs par le service du ravitaillement général (p. 2894).

N° 2885. Décret du 10 juillet 1941 portant mise en disponibilité (administration préfectorale) (p. 2895).

Arrêtés du 7 juillet 1941 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 2895).

Arrêté portant nominations (adjoints aux maires) (p. 2895).

(1 f.)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté du 17 juin 1941 portant fixation du budget primitif, pour l'exercice 1941, de l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation (p. 2896).

Arrêtés portant admission à la retraite et retrait de fonctions (offices départementaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation) (p. 2896).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

N° 2063. Décret du 13 mai 1941 modifiant le décret du 11 décembre 1926 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 13 août 1926 (art. 1^{er} et 4) autorisant les communes et les départements à établir des taxes (p. 2896).

Arrêtés portant nominations et mutations (cour des comptes et services extérieurs du Trésor) (p. 2897).

Ministère de la guerre.

Arrêté du 15 mai 1941 portant inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 2898).

Ministère de la marine.

Arrêté du 10 juillet 1941 relatif à l'indemnité de logement du personnel non officier (p. 2897).

Ministère de l'agriculture.

N° 2675. Décret du 27 juin 1941 ratifiant une élection à l'académie vétérinaire (p. 2901).

N° 2838. Décret du 28 juin 1941 relatif à la suppression des organismes non professionnels d'assurances sociales agricoles (p. 2901).

N° 2849. Décret du 28 juin 1941 relatif au régime transitoire des assurances sociales agricoles (p. 2902).

N° 2826. Décret du 5 juillet 1941 portant suppression d'un emploi d'homme de service (p. 2903).

Arrêté du 28 juin 1941 agréant la caisse centrale de secours mutuels agricoles et ses caisses autonomes comme organismes de mutualité et d'assurances sociales agricoles (p. 2903).

Tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1941 (p. 2903).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Arrêté du 27 juin 1941 portant transfert de crédits (p. 2904).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêté du 10 juillet 1941 sur les mesures spéciales relatives aux concours de l'enseignement secondaire en 1941 (p. 2904).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Arrêté du 7 juillet 1941 modifiant un précédent arrêté relatif à la vente des mouls concentrés de raisin (p. 2906).

Arrêtés portant reclassement et nomination (office des céréales) (p. 2906).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

N° 2851. Décret du 9 juillet 1941 portant création d'un comité d'organisation de l'industrie et du commerce des vieux métaux et alliages non ferreux et nomination des membres de ce comité (p. 2903).

Arrêté du 7 juillet 1941 portant rattachement de l'industrie des laveurs de poils au comité des tanneries et mégisseries (p. 2904).

Arrêté portant réintégration (mines) (p. 2904).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêté du 26 juin 1941 portant report de crédits (p. 2905).

Arrêtés portant nominations et retrait de fonctions (conseillers prud'hommes) (p. 2905).

2885. — **Décret du 10 juillet 1941 portant mise en disponibilité (administration préfectorale).**

Par décret du 10 juillet 1941, M. Jacques Monmon, préfet de 3^e classe en service détaché, a été placé dans la position de disponibilité.

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Folembray (Aisne) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Folembray (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Folembray (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Brudo (Marcel); membres: M. Matry (Raymond), Grandin (Léon).

Art. 3. — Le préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant qu'en raison des dissensions existant dans son sein, le conseil municipal de la commune de Flize (Ardennes) ne peut assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Flize (Ardennes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Flize (Ardennes) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Vasseur; membres: MM. Hutzenri, Degliame (René).

Art. 3. — Le préfet des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Lezardrieux (Côtes-du-Nord) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas d'assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Lezardrieux (Côtes-du-Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Lezardrieux (Côtes-du-Nord) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes

décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Jezequel; membres: MM. Michel, Bardel.

Art. 3. — Le préfet des Côtes-du-Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire, il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Bonnée (Loiret) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Bonnée (Loiret) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Bonnée (Loiret) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Meunier (Léon); membres: MM. Floquet (Georges), Reignier (François).

Art. 3. — Le préfet du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune d'Epinay-Champlatreux (Seine-et-Oise) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas d'assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune d'Epinay-Champlatreux (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Epinay-Champlatreux (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Deviauce (Jean-Baptiste); membres: MM. Censier (Maurice), Le Blanche (Philippe).

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant qu'il n'est pas possible de constituer dans la commune de Noiseau (Seine-et-Oise) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Noiseau (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Noiseau (Seine-et-Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Naudier (Georges); membres: MM. Rolet (André), Ayguesparce (Victor).

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant qu'à la suite de l'absence du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Montauban-de-Picardie (Somme) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Montauban-de-Picardie (Somme) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Montauban-de-Picardie (Somme) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Roussel (Clovis); membres: MM. Dobel (Honoré), Boulanger (Théodule).

Art. 3. — Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Voyennes (Somme) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Voyennes (Somme) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Voyennes (Somme) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. d'Hervilly (Robert); membres: MM. Journel (Fernand), Beguin (Emile).

Art. 3. — Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

A¹ DARLAN.

Adjoints aux maires.

Par arrêté en date du 7 juillet 1941, pris en exécution de la loi du 16 novembre 1940, l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, a procédé aux nominations suivantes:

EURE

MM. Hee (Edmond), industriel, vice-président de la chambre de commerce; Grégoire (François), avocat; Bouchet (Emile), professeur retraité; Hersent (Maurice), fabricant de chaussures,

sont nommés adjoints au maire de la ville d'Evreux.

SEINE-ET-OISE

MM. Jacomet (Louis), ingénieur principal honoraire à la compagnie Saint-Gobain; Jarry (Paul), homme de lettres; Mathieu (Louis), directeur général des établissements Parra Mantois; Suze (Gaston), agent général d'assurances,

sont nommés adjoints au maire de la ville du Vésinet.